



DEP
dossier électronique
du patient



« DEP : Dossier Electronique du Patient, Quels intérêts pour le pharmacien ? »
24 juin 2021

Serge Bignens, Prof. et directeur de l'institut d'informatique médicale, BFH
Board member Société Suisse d'Informatique médicale SSIM/SGMI
Board member MIDATA cooperative
Consultant eHealth

L'histoire de Eliane Hütti



« Ça va vraiment pas fort, se plaint Eliane Hütti lors d'une visite de sa fille. Je ne dors pas bien et je me sens très faible. » Au coin de son oeil droit, elle essuie une larme avec un mouchoir. « Et maintenant la maison de retraite ... - Je te promets qu'on ne te laissera pas tomber, rassure la fille. Est-ce que tu prends vraiment tes médicaments régulièrement ? - Oui, répond Eliane, mais j'ai l'impression qu'ils ne sont pas véritablement efficaces. »

Source: [Brochure « Interopérabilité - La condition préalable à une numérisation transversale »](#)
éditée par la FMH et réalisée avec la société suisse d'informatique

L'histoire de Eliane Hütti



Eliane Hütti, 75 ans, domiciliée dans le canton de Soleure, est atteinte de la maladie de Parkinson depuis 17 ans. Les comorbidités comprennent la dépression, les troubles du sommeil et les fluctuations de la tension artérielle. Elle reçoit une médication régulière, prescrite par la Dre Margrit Hugentobler, sa généraliste. Après son déménagement dans une maison de retraite à Ittigen, près de Berne, c'est la Dre Olga Schmid qui reprend son suivi médical. En relevant l'anamnèse, la généraliste vérifie l'état actuel de la médication et ajuste la posologie d'antihypertenseurs. Elle prescrit également un nouveau médicament contre les troubles du sommeil. Elle rédige une ordonnance et la remet à la patiente.

Le pharmacien obtient grâce au DEP un aperçu de la médication, dans lequel il détecte une interaction indésirable entre deux substances. Après avoir consulté la Dre Schmid, il remplace l'un des deux médicaments impliqués. Il documente cette substitution dans le DEP, de même que la remise du traitement et il imprime une version mise à jour du plan de médication à l'attention de la patiente.

Structure du module

1. Le DEP pour madame Hütti et quelques millions d'autres habitants suisses et quelques milliers de pharmaciens et pharmaciennes
2. Le DEP c'est quoi ?
3. Le DEP en soutien pour de nouveaux rôles pour le/la pharmacien-ne
4. L'utilité du DEP pour le/la pharmacien-ne
5. L'origine du DEP c'est la LDEP, loi sur le dossier électronique du patient
6. Comment les communautés sont elle constituées ?
7. Les futurs cas d'utilisation dans et autour du DEP
8. Les communautés existantes

2) Le DEP c'est quoi



▶ **Qu'est ce que le DEP ?**

Le dossier électronique du patient (DEP) est un recueil de documents personnels qui contiennent des informations en lien avec la santé. Les patients et leurs professionnels de la santé peuvent consulter les informations qu'il contient en tout temps par une connexion internet sécurisée. Les patients déterminent qui peut consulter chaque document, et quand.

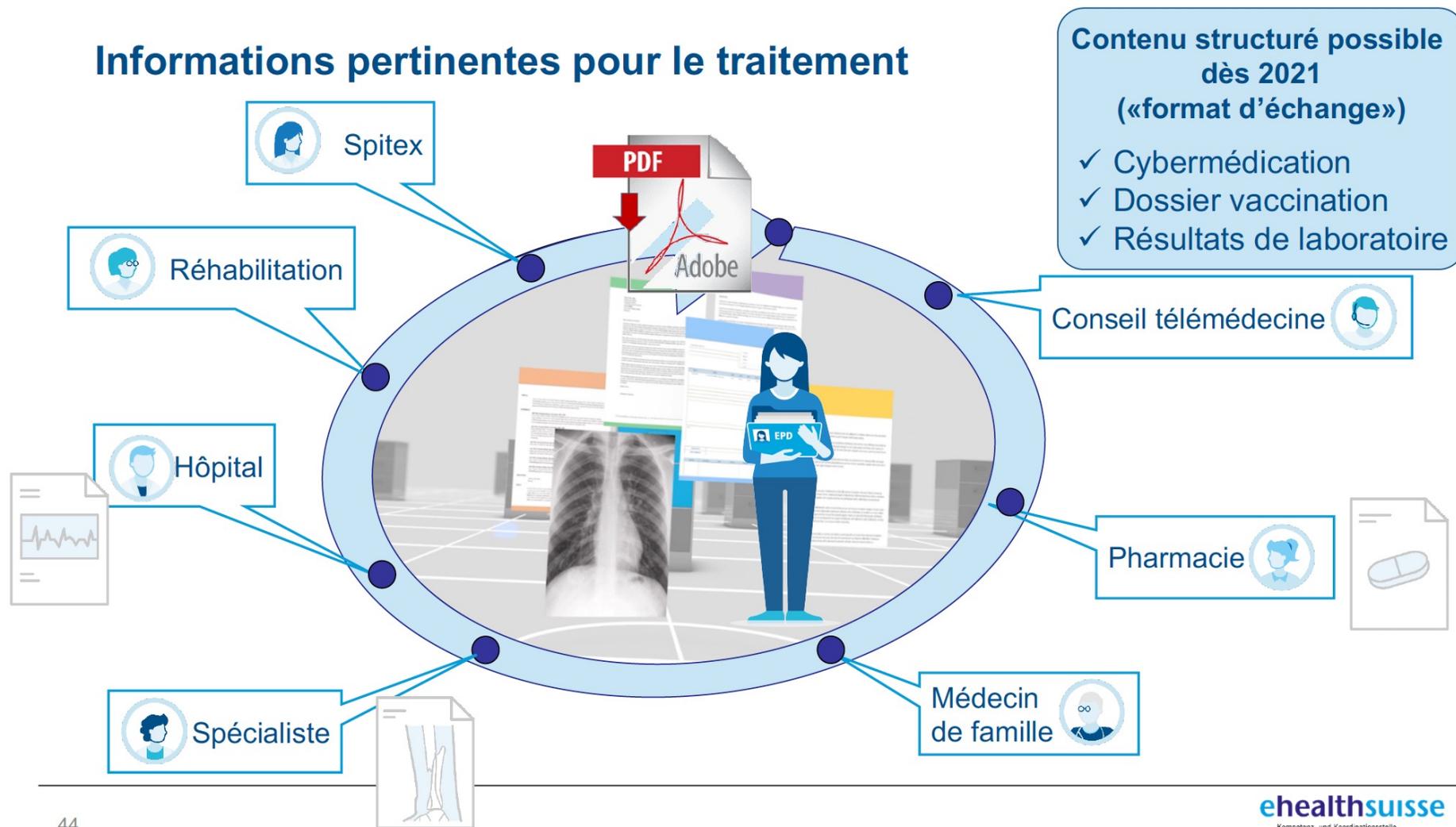
▶ **Qui participe au DEP ?**

Les hôpitaux sont tenus de participer au dispositif et de déposer les informations de santé dans le DEP. Cette obligation s'applique aussi aux EMS à partir de 2022. La participation est facultative pour les autres acteurs (médecins de famille, pharmacies, services d'aide et de soins à domicile...), de même que pour les citoyens.

▶ **Le DEP est-il sûr ?**

La loi fédérale sur le dossier électronique du patient prévoit les modalités d'organisation et de sécurisation du DEP. Les fournisseurs certifiés doivent faire figurer la marque de certification ci-dessus sur leur portail DEP.

Informations pertinentes pour le traitement



2) Le DEP ça peut ressembler à quoi ?

cara. connecté à ma santé

Aperçu des documents

15 documents affichés

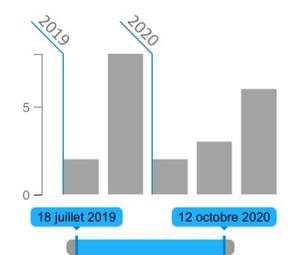
Normal Restreint Secret

Recherche

Critères de tri
Par date de création (ordre décroissant)

Intervalle de temps

du 18.07.2019 au 12.10.2020



Avancé

Établissement

Type de document

Supprimer tous les filtres

- pdf / Anamnèse / rapport d'analyse
12. octobre 2020
- METADATA / Document non précisé
12. octobre 2020
- METADATA / Carnet des allergies
12. octobre 2020
- METADATA / Certificat médical
12. octobre 2020
- METADATA / Carnet des allergies
12. octobre 2020
- lorem-ipsam / Document non précisé
12. octobre 2020
- Amtliches_Bulletin_Druckansicht / Carnet des allergies
24. septembre 2020
- Rapport demo / Document non précisé
24. septembre 2020
- Doc_A1 / Rapport d'opération
24. septembre 2020

ELISABETH MARIE MADELEINE CHARLOTTE TEMELTAS

3) Le DEP en soutien pour de nouveaux rôles pour le/la pharmacien-ne

- ▶ Conseil pour l'ouverture et la gestion de son DEP
- ▶ Conseil et coaching de patients chroniques
- ▶ Vaccination, conseil et administration des vaccins
- ▶ Dépistage de cancers (colon)
- ▶ Conseil sur la sélection et l'utilisation d'application et d'appareils mobiles
- ▶ Triage sur certaines pathologies (vous avez déjà réalisé des projets pilotes)
- ▶ Reprise de prestations effectuées dans le passé par d'autres prestataires



4) L'utilité du DEP pour le/la pharmacien-ne



- ▶ Accès, avec l'accord du/de la patient-e, à tout ou partie des documents importants pour la prise en charge du patient.
- ▶ Donc potentiellement accès non-seulement au plan de médication mais aussi à la liste des allergies, des vaccinations, à la lettre de sortie de l'hôpital, aux résultats de laboratoire, aux rapports des soins à domicile et éventuellement à la liste des problèmes de santé et liste de diagnostics.
- ▶ Ceci place le/la pharmacien-ne au même niveau d'information que d'autres prestataires de soins.
- ▶ Ce qui lui permet de mieux conseiller son client, sa cliente
- ▶ et de pouvoir fournir de nouvelles prestations.
- ▶ Le pharmacien, la pharmacienne sont des gagnants du DEP

5) L'origine du DEP c'est la LDEP



816.1 Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP)

du 19 juin 2015 (Etat le 15 avril 2020)

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2017/203/fr>

Art 2.

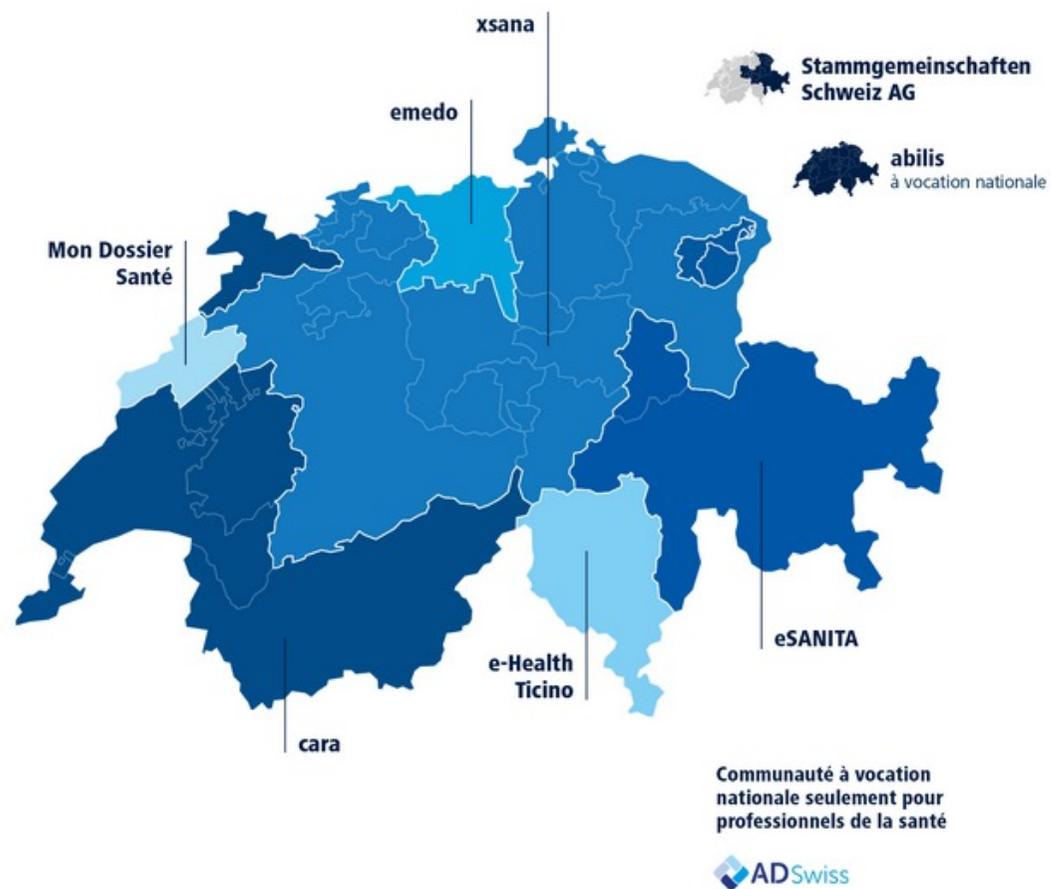
dossier électronique du patient (dossier électronique): dossier virtuel permettant de rendre accessibles en ligne, en cas de traitement concret, des données pertinentes pour ce traitement qui sont tirées du dossier médical d'un patient et enregistrées de manière décentralisée ou des données saisies par le patient lui-même;

professionnel de la santé: professionnel du domaine de la santé reconnu par le droit fédéral ou cantonal qui applique ou prescrit des traitements médicaux ou qui remet des produits thérapeutiques ou d'autres produits dans le cadre d'un traitement médical

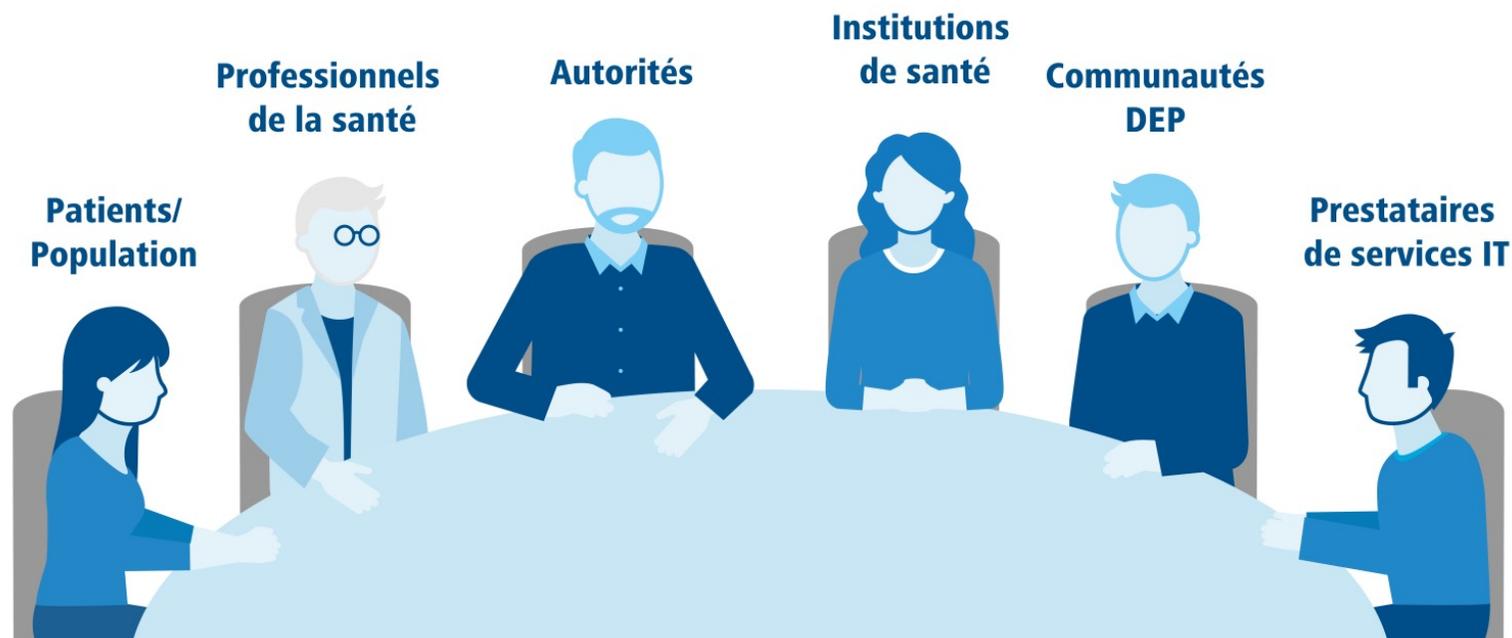
communauté: unité organisationnelle de professionnels de la santé et de leurs institutions;

communauté de référence: communauté chargée de tâches supplémentaires.

6) Les communautés



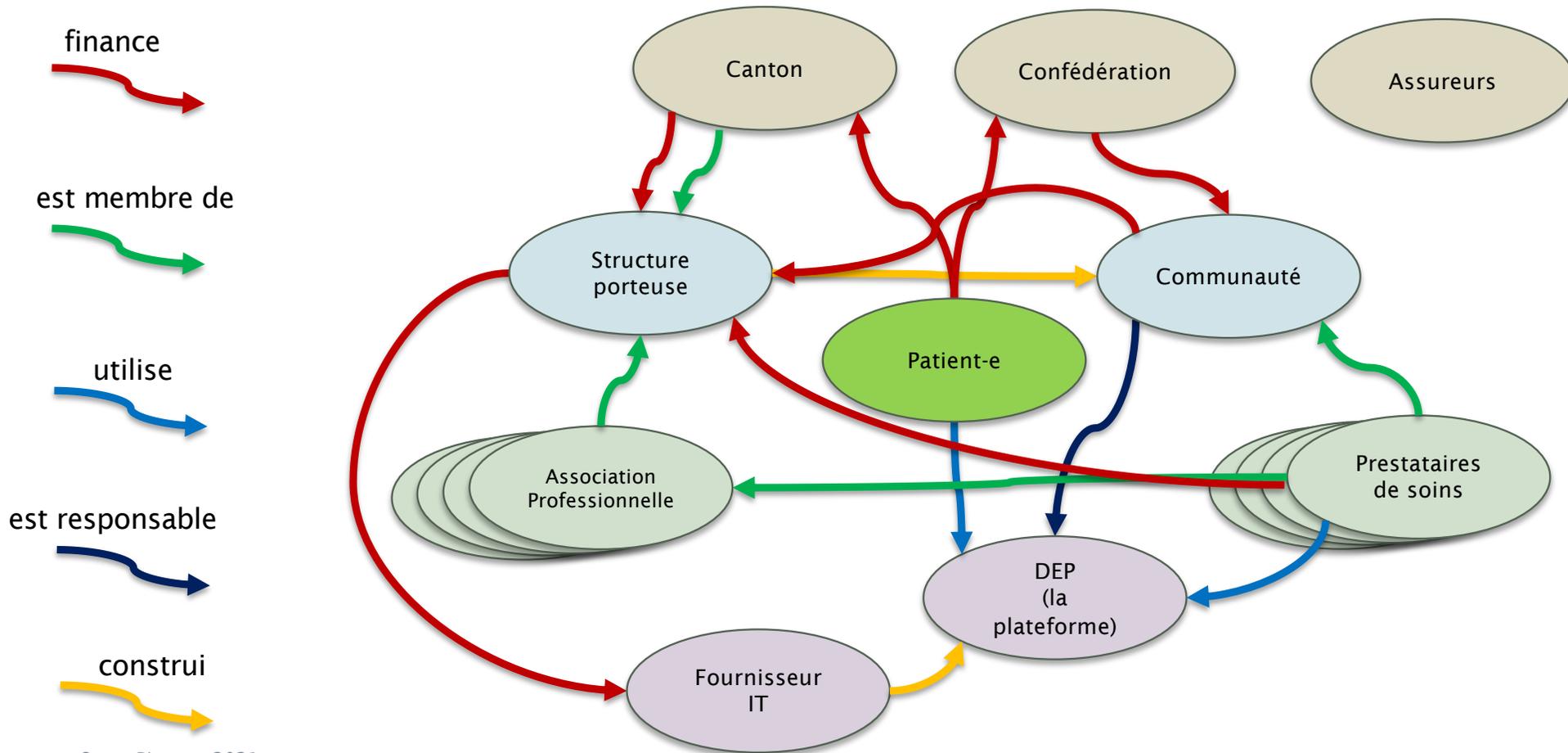
6) Les communautés



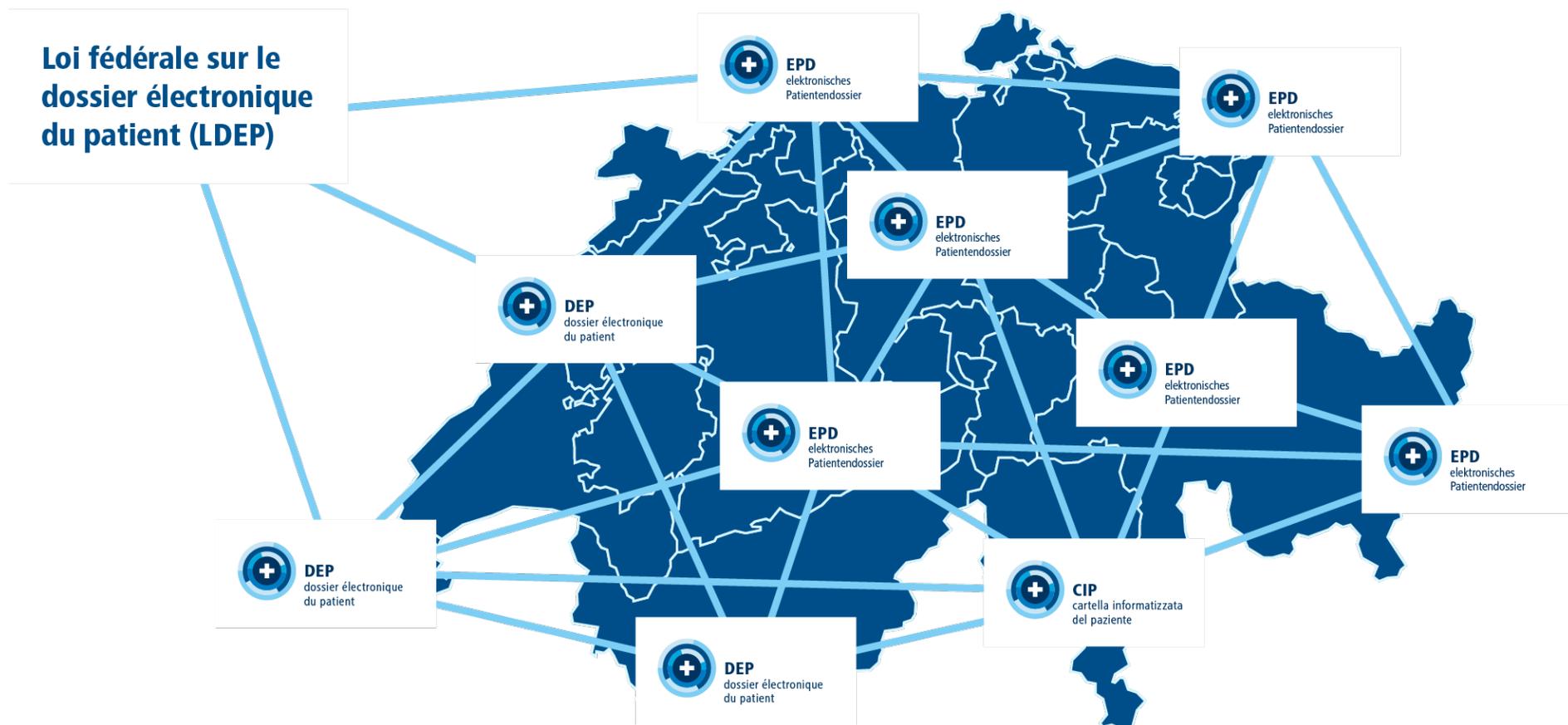
Besoin de co-construire « la solution » et d'accompagner le changement ensemble

© eHealth Suisse

6) Les communautés et les autres acteurs



6) Les communautés



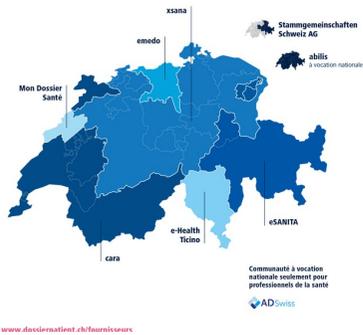
7) Des futurs cas d'utilisation dans et autour du DEP

- ▶ Plan de médication partagé
- ▶ Programmes de dépistage
- ▶ Plan de traitement partagé
- ▶ Plan de vaccination
- ▶ Gestion des allergies
- ▶ Conseil aux patients chroniques
- ▶ Soutien aux proches-aidants
- ▶ Sortie d'hôpital et orientation



8) Les principales communautés existantes

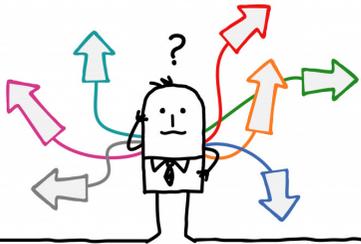
- ▶ Communautés construites autour d'un bassin de population
Cara, Mon dossier santé, emedo, xsana, eSanita, eHealth Ticino
- ▶ Communautés construites autour d'acteur professionnels
Abilis, AD Swiss



8) Comment choisir sa communauté

Chaque communauté offre

- a) Les **services DEP**, qui sont de part la loi LDEP identiques partout
- b) Des **services additionnels** (B2B pour les prestataires ou B2C pour les patients)



Les communautés **de type régionales** vont cibler leur services orientés sur le travail interprofessionnel autour du patient, et avec pour certaines des objectifs de santé publique

Les communauté **de type « mono-professionnelle »** vont cibler leur services sur les membres de leur profession.

Les services de type a) doivent être interopérables entre communautés, les services de type b) ne le seront pas nécessairement



DEP
dossier électronique
du patient



Merci pour votre attention
Serge.Bignens@bluewin.ch

 ,  @SBignens